

Urbanisme

Au 1^{er} juillet 2015, la loi ALUR a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, pour les communes compétentes, dès lors qu'elles appartenaient à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants. Depuis cette date, 28 communes sont chargées d'instruire de manière autonome leurs autorisations d'urbanisme.

Afin d'offrir un service de qualité, tout en mutualisant les coûts, les communes de l'ex-Pays du Vexin Normand ont fait le choix de créer un service Instruction du Droit des Sols (IDS) commun. Depuis 2017, ce service commun gère les territoires de Seine Normandie Agglomération (SNA) et la Communauté de communes Lyons Andelle.

La convention initiale de fonctionnement qui liait SNA, qui a la responsabilité du service, la Communauté de communes et les communes adhérentes, était conclue pour six ans. Conscients de l'importance d'un tel service pour les communes et leurs habitants, cette convention a été renouvelée pour une période de trois années à partir du 1^{er} janvier 2021.

Contact

Service urbanisme

ZA La Vente Cartier, 15 rue Martin Liesse BP 20 - 27380 Charleval
[02 32 49 61 27](tel:0232496127) [Contacter par mail](#)